

Cession de droits

Je soussigné(e), M, Mme, Mlle : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

autorise l'association à utiliser des images et films représentant mon image (date), (lieu).....

Ci-après, la personne soussignée sera désignée comme étant « le Cédant » et l'association comme étant « l'Association ».

Le présent contrat définit les conditions expresses et spéciales dans lesquelles l'Association est autorisée par le Cédant à utiliser des images fixes ou en mouvement reproduisant son image ou des extraits sonores comportant sa voix.

Destination de l'image : l'Association participe et réalise une **vidéo dans le cadre du concours Défi Asso 2020 pouvant être diffusée sur divers supports de l'ensemble de la communication institutionnelle et commerciale de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan.**

Respect de la personnalité : l'utilisation de la vidéo telle qu'elle est autorisée par les présentes ne peut en aucun cas porter atteinte à la tranquillité ou à la dignité des personnes qui y figurent.

Durée : le présent contrat est conclu pour une durée s'étendant jusqu'au 31-12-2025.

Utilisation de la vidéo : le Cédant autorise l'utilisation commerciale des photos, films ou autres visuels, des sons transmis par sa fixation, reproduction et diffusion sur tous supports imprimés sur papier (livres, journaux, catalogues, affiches, dépliants, emballages, ...) et sur tous supports informatiques (sites Internet, diaporamas, CD, film...) à destination du public. Dans ce cadre, le Cédant autorise l'Association ou la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan à modifier l'image, le son lorsque son utilisation suppose une adaptation de format dans lequel cette vidéo s'insère.

Gratuité : le présent contrat est conclu à titre gratuit.

Périmètre géographique : le Cédant autorise l'utilisation de la vidéo sur les supports matériels indiqués ci-dessus dans la zone suivante : Deux Sèvres – Charente-Maritime – Vendée.
L'utilisation dématérialisée des visuels sur Internet n'est par définition soumise à aucun périmètre géographique.

Légende : la vidéo peut être reproduite sans légende (notamment sur l'identité, la date, le lieu) ; si une légende l'accompagne, elle ne peut attenter au droit du Cédant ou des personnes y figurant, à leur tranquillité et à leur dignité.

Propriété intellectuelle : le Cédant ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les supports intégrant la vidéo. L'Association demeure seule titulaire de ses droits d'auteur sur ses supports de communication.

Divers : la notoriété du Cédant ne peut en aucun cas lui conférer plus de droits que ceux qu'il détient en vertu du présent contrat. L'Association ne peut être tenue responsable de la reproduction ou de la diffusion par un tiers de la vidéo du Cédant en dehors du cadre contractuel. Les parties soumettent le présent contrat au droit français.

Fait à : _____ le ____/____/_____

Signature du Cédant,
Précédée de la mention « Lu et approuvé ».